

L'INFO-MÉNO

Édition du 22 décembre 2021

Les opérations forestières

Certains membres nous ont interpellés concernant les opérations forestières. Évidemment, votre CA travaille activement afin d'assurer que les travaux soient réalisés selon les plans déposés et en respectant les règles prévues au RADF (Règlement sur l'aménagement durable des forêts). Présentement, les manquements que nous avons relevés font l'objet de signalements (via une fiche de signalement officielle du MFFP). Ainsi, depuis 2019, nous signalons au Ministère des forêts de la faune et des parcs (MFFP) des écarts et aucun retour ne nous est encore parvenu. Est-ce la faute à la COVID-19 ?

Le problème n'est pas unique à notre zec! Une rencontre de travail, le 3 décembre dernier, avec les onze zecs de la Mauricie, nous a permis de constater que les règles d'harmonisation des opérations forestières ne fonctionnent pas. Un plan d'action a été proposé par les présidents, afin de sensibiliser les élus provinciaux à cette situation inacceptable. Lors de cette rencontre, le directeur général de Zecs Québec était présent afin de nous épauler dans ce dossier (Zecs Québec est l'interlocuteur désigné pour nous auprès du ministre Dufour et son équipe).

Pour ceux qui sont moins familiers avec le dossier des opérations forestières, voici quelques éléments à considérer. Tout d'abord, les zecs sont consultées sur les secteurs de coupes forestières possibles à exploiter. C'est à cette étape qu'une zec peut plaider, avec des éléments concrets, son objection à la réalisation de ces travaux. Cette consultation se réalise souvent plusieurs années avant le dépôt de la planification finale – pour les chantiers actuels, le présent conseil d'administration n'était pas de ces débats. Lorsque les secteurs sont déposés pour **harmonisation des opérations**, la zec doit transmettre ses demandes en relation avec les travaux prévus. Les demandes peuvent être acceptées ou refusées après négociation. Cet effort d'harmonisation est tripartite et implique la zec, l'industriel ou le représentant du bureau de mise en marché (BMMB) et le Ministère des forêts de la faune et des parcs (MFFP). Dans l'éventualité où les parties ne parviennent pas à un accord, c'est le MFFP qui tranchera.

Il n'y a que les travaux de récolte de la matière ligneuse qui sont encadrés par cette procédure. Les travaux post-opérations, scarifiage, débroussaillage, reboisement (Rexforêt), les travaux de dégagement d'emprises de transport d'énergie (Hydro-Québec, Énergir), les opérations de prospection, d'exploration et d'extraction minière ne sont pas régies. Soulignons ici que l'opération des sites d'extraction de substance minérale de surface (pit de gravier) est sous l'égide des mines. (Voir le texte : Sites d'extraction de substances minérales de surface de Info-Méno du 30 septembre 2021)

C'est un dossier très complexe qui, depuis 1990 (après la rétrocession des concessions forestières), tente de trouver une façon de fonctionner afin de respecter tout le monde.

L'INFO-MÉNO

Édition du 22 décembre 2021

Pour notre part, à titre d'administrateurs, nous avons embarqué dans le mouvement des onze zecs de la Mauricie afin de faire pression sur le Gouvernement. Pour les membres du CA, votre connaissance du territoire est un atout précieux, plus proche de la réalité terrain que les connaissances numériques utilisées par les planificateurs. Finalement votre présence sur le terrain pendant et après les opérations (vos yeux) nous est d'une grande utilité. Les onze zecs de la Mauricie ont comme mission de travailler ensemble pour trouver des solutions, pas des coupables.

Hiver 2022

À l'exception des chantiers situés le long du chemin du Lac Édouard (Chenal & Barrière) aucun chantier n'est prévu à l'hiver 2022.

Information sur les méthodes de récolte :

La récolte de la matière ligneuse est principalement réalisée en Mauricie à l'aide d'abatteuses mécanisées. On en distingue principalement deux types. L'abatteuse avec tête multifonctionnelle et l'abatteuse-groupeuse. Le parc de machinerie varie d'une entreprise à l'autre, selon leur spécialité. Notre territoire est composé de peuplements résineux, feuillus et mixtes. Sa topographie est composée de monts et d'escarpements dont l'altitude moyenne se situe entre 300 & 400 mètres. Ces caractéristiques jouent un rôle important sur les méthodes utilisées.

L'abatteuse à tête multifonctionnelle abat, ébranche et tronçonne l'arbre à la souche. Les branches demeurent sur le terrain. Le type de tête utilisée pour la récolte des résineux n'est pas le même que celle utilisée pour la récolte des feuillus. Cette spécificité rend cette méthode moins versatile en forêt mixte.

L'abatteuse-groupeuse abat les arbres (arbres entiers) qui sont mis en petits groupes sur le parterre de coupe. Ces groupes sont débusqués à l'aide d'une débusqueuse à grappin. L'ébrancheuse va ébrancher le bois en bordure de chemin. Les branches générées seront mises en andains, afin de dégager le bord du chemin et du même coup récupérer de la superficie productive. Voici ce qui explique les andains de branches. Cette méthode est plus versatile pour la récolte des forêts mixtes.

Le bois qui a été façonné et qui se trouve en bordure de route est ensuite transporté par camion. Sur notre territoire, le transport est réalisé à l'aide de camion de charge légale pour la voie publique. Aucun camion hors normes souvent appelé « mégaload » ne se trouve dans les limites du territoire de notre zec. Les volumes de bois sont chargés à l'aide d'une chargeuse sur roues.

L'INFO-MÉNO

Édition du 22 décembre 2021

Réfection des chemins

En 2021 nous avons continué le travail déjà amorcé. Évidemment nous avons composé avec les aléas d'une pandémie et la rareté de la main-d'œuvre. De plus, la planification des opérations forestières n'a pas facilité notre travail. Mais encore une fois, nous avons tenté d'optimiser chaque dollar investi. Nos efforts vont se poursuivre en 2022. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Stationnement hiver 2021-22

Les stationnements de l'accueil et de l'entrée 4 seront ouverts cet hiver. Nous vous demandons de conserver les portes donnant accès au premier étage du poste d'accueil libres pour nos entrepreneurs.

Gestion participative

Lors de la rencontre des onze zecs de la Mauricie (regroupées dans l'Association des gestionnaires de zecs de la Mauricie), la directrice générale, Mme Anne Marie Pratte, nous a demandé de définir rapidement le modèle de gestion que nous avons mis en place en 2018.

Notre zec est petite, donc doit fonctionner avec un budget plus restreint. Les plus grosses zecs, qui possèdent près du double de nos membres, ont à leur service une direction générale. Afin de pallier à cette carence et aussi pour rencontrer notre promesse de transparence, nous avons opté pour un modèle de gestion participative. Nous n'avons pas la prétention d'appliquer le modèle japonais de gestion du bas vers le haut, mais votre CA va générer au besoin des comités consultatifs qui ont comme mission de guider le conseil dans les bonnes directions. Évidemment les membres de ces comités sont choisis de façon à assurer une bonne représentativité. De plus, chaque membre de ces comités consultatifs utilise son tissu social afin de mener à bien son mandat. Au besoin, des membres possédant des compétences professionnelles exceptionnelles sont demandés – à titre gracieux – pour nous venir en aide (ex. : comptabilité, électrotechnique, etc.). Ces bénévoles viennent aider à la réalisation de certains mandats qui ne pourraient être réalisés autrement. Finalement, le contact direct avec les membres nous permet de profiter de leur connaissance du territoire.

Notre objectif : une gestion démocratique dans le respect des minorités. Vous nous avez mandatés pour gérer la destinée de notre zec ; notre rôle est donc de s'assurer que nos décisions, prises en votre nom, respectent vos désirs.

L'INFO-MÉNO

Édition du 22 décembre 2021

Plan de gestion de l'orignal

Cette année nous avons eu une année record, car 58 orignaux ont été récoltés (27 femelles, 24 mâles et 7 veaux). Mais, qu'elles sont les conditions, bonnes ou mauvaises qui sont sous-jacentes à ce résultat ?

Premièrement, les opérations de récolte de bois sur notre zec, mais aussi sur les territoires limitrophes, offrent après un ou deux ans un habitat favorable au développement des populations d'orignaux (lièvres, perdrix, chevreuils...). Donc, les opérations réalisées ont sûrement contribué à ces bons résultats. Cependant, le nombre de chasseurs ou la pression de chasse est très élevée. Environ 270 sur approximativement 310 km carrés... Nous allons laisser les spécialistes décortiquer ces statistiques et nous présenter les mesures pour assurer la pérennité de l'espèce et du même coup de l'activité de la chasse.

Le plan de gestion de 2012-2019, qui a été reconduit en attente du nouveau, est maintenu en 2022. Présentement, le Ministère travaille au nouveau plan. Les représentants de Zecs Québec ont participé à des rencontres de travail. Évidemment la pandémie de COVID-19, sans être la seule raison de ce retard, n'aide pas. À l'heure d'écrire ces lignes, rien de particulier n'avait transpiré. Nous espérons que l'inventaire aérien des populations sera réalisé cet hiver.

TRÈS IMPORTANT. Si vous avez des suggestions, des remarques ou autres observations, n'hésitez pas à nous les transmettre. Nous pourrions les acheminer via Zecs Mauricie à nos représentants de Zecs Québec.

Protection de la faune

Les objectifs sont : protéger les espèces en évitant la récolte excessive et assurer une répartition équitable de la ressource disponible (intérêt/capital) entre les utilisateurs.

L'élément clé : une évaluation juste de la capacité de support, du lac ou du secteur forestier afin de déterminer les quotas. Ce travail est réalisé par les officiers responsables (biologistes et autres spécialistes) du Ministère. Cependant, il y a des obligations qui nous sont prescrites.

Le règlement (c-61.1 r.78) qui encadre nos activités est très spécifique à ce sujet. Nous devons annuellement préparer, en collaboration avec les services de protection de la faune du Ministère, un plan de protection. Un minimum de cent (100) heures de protection doit être réalisé par un assistant à la protection faunique. Notre gardien de territoire et

L'INFO-MÉNO

Édition du 22 décembre 2021

notre préposée à l'accueil sont impliqués dans l'atteinte de ces objectifs. Évidemment votre rôle à titre d'utilisateur est d'une importance capitale. Cette obligation incombe à tous les Québécois. Si vous êtes témoin d'une infraction, vous pouvez en aviser notre gardien ou appeler SOS braconnage.

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de tout geste allant à l'encontre de la faune ou de ses habitats, rapportez-le à un agent de protection de la faune en communiquant avec SOS Braconnage :

Par téléphone : 1 800 463-2191

Par courriel : centralesos@mffp.gouv.qc.ca

Pour effectuer un signalement [en ligne](#).

Les renseignements que vous pouvez nous fournir demeurent confidentiels

Gestion financière de la Zec

Les résultats préliminaires sont très encourageants. Il faut souligner ici le travail exceptionnel de notre trésorier qui veille en votre nom sur l'utilisation judicieuse des sous. Plus de détails dans quelques mois, juste avant l'AGA 2022...

Message du président du conseil d'administration

En cette période de l'année, j'aimerais profiter de cette tribune pour remercier chacun des membres de votre conseil d'administration pour leur dévouement. La réalisation de notre mandat est un résultat d'équipe.

Joyeux NOËL 2021 et une bonne année 2022

À l'approche de ce moment très spécial du temps des Fêtes, nous tenons à vous souhaiter nos meilleurs vœux. Au plaisir de vous revoir en forme la saison prochaine.

Votre conseil d'administration :

Luc Marchand Président, *Dominic Deschênes* Vice-président

Pierre Boucher Trésorier, *Karl Patrick Guérard* Secrétaire

Carmen Harvey, Michel Dancault & Dany Laquerre

Une équipe de bénévoles à votre service!